

# Stratégie visant des écoles saines

## Suivi de la section 4.03 du *Rapport annuel 2015* par le Comité permanent des comptes publics

Le 4 mai 2016, le Comité a tenu une audience publique sur notre suivi de 2015 de l'audit de la Stratégie visant des écoles saines que nous avons effectué en 2013. Le Comité a déposé un rapport sur cette audience à l'Assemblée législative en octobre 2016. Le rapport complet figure à l'adresse <http://www.auditor.on.ca/fr/content-fr/standingcommittee/standingcommittee-fr.html>.

Le Comité a formulé quatre recommandations et a demandé au ministère de l'Éducation (le Ministère) de lui soumettre sa réponse avant la mi-février 2017. Le Ministère a présenté sa réponse

officielle au Comité le 14 février 2017. Certains des points soulevés par le Comité étaient similaires aux constatations de notre audit de 2013 et de notre suivi de 2015. L'état de chacune des mesures recommandées par le Comité est présenté à la **figure 1**.

Nous avons effectué des travaux d'assurance entre le 1<sup>er</sup> avril 2017 et le 31 juillet 2017, et le ministère de l'Éducation nous a remis une déclaration écrite indiquant que, au 1<sup>er</sup> septembre 2017, il nous avait fourni une mise à jour complète sur l'état des recommandations formulées dans le rapport du Comité.

**Figure 1 : Résumé de l'état des mesures recommandées dans le rapport d'octobre 2016 du Comité**

Préparé par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario.

	Nombre de mesures recommandées	État des mesures recommandées			
		Pleinement mise en oeuvre	En voie de mise en oeuvre	Peu ou pas de progrès	Ne sera pas mise en oeuvre
Recommandation 1	1		1		
Recommandation 2	3		3		
Recommandation 3	2		2		
Recommandation 4	2		1	1	
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>%</b>	<b>100</b>	<b>0</b>	<b>88</b>	<b>12</b>	<b>0</b>

## Conclusion globale

Au moment de notre suivi, le Ministère était à examiner et à réviser la Politique concernant les aliments et les boissons dans les écoles ainsi que la Politique concernant l'activité physique quotidienne, qui constituaient les principaux sujets de l'audit initial.

Selon l'information fournie par le Ministère, au 31 juillet 2017, sept (88 %) des mesures recommandées par le Comité étaient en voie de mise en oeuvre. Cependant, le Ministère avait fait peu ou pas de progrès relativement aux autres mesures recommandées (12 %). Plus précisément, le Ministère n'avait pas établi d'objectifs et de cibles à l'intention des conseils scolaires pour ce

qui est d'augmenter l'activité physique à l'école, de surveiller et de mesurer périodiquement les progrès réalisés, et de faire rapport à leur sujet. Le Ministère nous a informés qu'il prévoyait commencer à prendre ces mesures après la révision des politiques.

## État détaillé des recommandations

La **figure 2** présente les recommandations ainsi que les détails de l'état qui sont fondés sur les réponses du Ministère et notre examen des renseignements fournis.

## Figure 2 : Recommandations du Comité et état détaillé des mesures prises

Préparé par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario.

Recommandations du Comité	État détaillé
<p><b>Recommandation 1</b></p> <p>Le ministère de l'Éducation et les conseils scolaires doivent améliorer la communication avec les parents afin d'encourager l'adoption de meilleures habitudes alimentaires et l'activité physique, ainsi qu'évaluer l'efficacité de cette communication.</p> <p><b>État : En voie de mise en oeuvre d'ici décembre 2017.</b></p>	<p>Le Ministère a pris certaines mesures en ce sens, et il prévoit en prendre d'autres, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Au moment de notre suivi, le Ministère sondait 25 conseils scolaires afin de déterminer la mesure dans laquelle ceux-ci communiquent avec les parents au sujet des politiques pour des écoles saines, y compris la valeur d'une alimentation saine et de l'activité physique. Le Ministère s'attendait à ce que les conseils scolaires remplissent le questionnaire de sondage avant la fin de l'année scolaire 2016-2017. Il prévoyait également engager des discussions avec les conseils scolaires afin de donner suite à leurs réponses au sondage. Le Ministère s'attend à terminer, avant décembre 2017, un rapport final incluant des pratiques exemplaires en matière de communications avec les parents, et il enverra ce rapport aux 72 conseils scolaires.</li> <li>• En 2016-2017, dans le cadre du Programme de subventions pour la participation et l'engagement des parents (PEP), le Ministère a affecté des fonds à des projets locaux qui renforcent la participation des parents à l'apprentissage de leurs enfants afin de favoriser leur réussite et leur bien-être. Le Ministère a affecté un total de 266 000 \$ à 275 projets pour que les conseils scolaires puissent offrir des ateliers, des événements et des séances faisant la promotion des habitudes de vie saines auprès des parents. En février 2017, le Ministère a annoncé qu'il prévoyait poursuivre le Programme de subventions pour la PEP durant l'année scolaire 2017-2018.</li> <li>• En 2016, le Ministère a créé des vidéos promotionnelles qui font connaître les projets subventionnés réussis, et il les a mises en ligne sur son site Web. Une de ces vidéos met en vedette un conseil scolaire qui a utilisé sa subvention pour offrir une série de soirées familiales de mise en forme.</li> <li>• Le Ministère a publié deux fiches-info pour les parents sur son site Web : <i>Transport actif</i> (septembre 2015) et <i>Alimentation saine</i> (décembre 2015). Il nous a informés qu'il prévoyait publier une autre fiche-info axée sur l'activité physique en septembre 2017.</li> <li>• En avril 2017, le Ministère a tenu six symposiums régionaux à l'intention des parents un peu partout en Ontario ainsi qu'un symposium de langue française qui ont permis d'informer les parents des initiatives Écoles saines, dont l'alimentation saine et l'activité physique.</li> <li>• En 2013-2014, les jeunes Ontariens de 11 à 15 ans ont participé à un sondage international qui a permis de recueillir des données liées à la santé. Le Ministère prévoit diffuser les résultats du sondage en septembre 2017 afin de hausser la sensibilisation concernant l'importance de promouvoir une alimentation saine et d'accroître l'activité physique.</li> </ul>

Recommandations du Comité	État détaillé
<p><b>Recommandation 2</b></p> <p>Le ministère de l'Éducation doit collaborer avec les conseils scolaires pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• veiller à ce que le personnel administratif d'école et le personnel enseignant reçoivent une formation suffisante pour mettre en oeuvre la Politique concernant les aliments et les boissons dans les écoles et faire la promotion des saines habitudes alimentaires; <b>État : En voie de mise en oeuvre d'ici juin 2018.</b></li> <li>• élaborer des stratégies uniformes et efficaces pour surveiller la conformité à la Politique concernant les aliments et les boissons dans les écoles; <b>État : En voie de mise en oeuvre d'ici décembre 2017.</b></li> <li>• établir des objectifs mesurables en matière de saine alimentation et mesurer les progrès réalisés vers l'atteinte de ces objectifs. <b>État : En voie de mise en oeuvre d'ici août 2018.</b></li> </ul>	<p>Au moment de notre suivi, le Ministère était en train d'examiner sa Politique concernant les aliments et les boissons dans les écoles. Ce travail comportera quatre étapes : 1) mener des recherches, y compris un examen des politiques en vigueur dans d'autres administrations; 2) consulter les intervenants et d'autres ministères par l'entremise de différents groupes de travail; 3) réviser les politiques et établir des mesures de rendement; 4) mettre au point des soutiens pour aider à la mise en oeuvre de la politique, notamment en tenant compte des besoins du personnel administratif et du personnel enseignant. Au moment de notre suivi, le Ministère avait terminé la première étape et entamé la deuxième étape. Il s'attend à diffuser une version révisée de la Politique concernant les aliments et les boissons dans les écoles en juin 2018, après quoi il est censé élaborer des plans pour veiller à ce que le personnel administratif et le personnel enseignant des écoles reçoivent une formation et d'autres soutiens pour la mise en oeuvre de la politique révisée.</p> <p>Au moment de notre suivi, le Ministère sondait 25 conseils scolaires afin de déterminer où en est la mise en oeuvre de la Politique actuelle concernant les aliments et les boissons dans les écoles. Comme il est noté dans la réponse à la recommandation 1, le Ministère s'attend à préparer un résumé des principales constatations et des pratiques exemplaires et à l'envoyer aux 72 conseils scolaires avant décembre 2017. En outre, le Ministère a terminé une évaluation de projets pilotes financés en 2014-2015 grâce aux Subventions pour la promotion de l'alimentation saine dans les écoles secondaires, afin de modifier les attitudes et comportements des élèves du secondaire au sujet de l'alimentation saine. Au total, 90 projets ont été financés à un coût de 3,2 millions de dollars. Le Ministère nous a informés qu'il communiquerait les leçons apprises et les pratiques exemplaires aux conseils scolaires en octobre 2017.</p> <p>Le Ministère prévoit établir des mesures du rendement pour la Politique concernant les aliments et les boissons dans les écoles durant la troisième étape de l'examen de la Politique, qu'il s'attend à terminer avant août 2018. Le Ministère essaiera d'harmoniser ces mesures de rendement avec le travail de l'Ontario visant à favoriser et à soutenir le bien-être, qui est censé promouvoir un sentiment de bien-être chez les élèves et comporte quatre composantes clés : une bonne santé mentale, des écoles sécuritaires et tolérantes, des écoles saines, et l'équité et l'éducation inclusive. Le Ministère envisagera également des rôles de surveillance appropriés pour le Ministère et les conseils scolaires.</p>

Recommandations du Comité	État détaillé
<p><b>Recommandation 3</b></p> <p>Le ministère de l'Éducation doit collaborer avec les conseils scolaires pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• veiller à ce que le personnel administratif et le personnel enseignant des écoles élémentaires reçoivent une formation suffisante pour intégrer l'activité physique quotidienne aux journées d'école; État : En voie de mise en oeuvre d'ici septembre 2017.</li> <li>• établir une façon de mesurer et de surveiller ce qui est fait pour donner aux élèves l'occasion de faire l'activité physique quotidienne dont ils ont besoin. État : En voie de mise en oeuvre d'ici décembre 2017.</li> </ul>	<p>En 2016, le Ministère a entamé un processus d'examen de sa Politique concernant l'activité physique quotidienne en suivant le même processus en quatre étapes que pour l'examen de la Politique concernant les aliments et les boissons dans les écoles. Au moment de notre suivi, le Ministère travaillait sur la troisième étape de l'examen (révision des politiques et établissement de mesures du rendement), qu'il s'attendait à terminer avant septembre 2017. En juillet 2017, le Ministère a signé une entente d'un an avec l'Association pour la santé et l'éducation physique de l'Ontario en vue de mettre au point des ressources, des activités d'apprentissage et de formation à l'intention des professionnels (en personne; en ligne), et des produits de sensibilisation ou de communication pour faire progresser la politique révisée en matière d'activité physique quotidienne.</p> <p>Le Ministère nous a informés que, comme pour la Politique concernant les aliments et les boissons dans les écoles, il essaierait d'aligner les mesures de rendement établies lors de la troisième étape de l'examen de la Politique concernant l'activité physique quotidienne sur le travail de l'Ontario visant à favoriser et à soutenir le bien-être, ce qui devrait être achevé avant décembre 2017. Le Ministère envisagera également des rôles de surveillance appropriés pour le Ministère et les conseils scolaires.</p>

Recommandations du Comité	État détaillé
<p><b>Recommandation 4</b></p> <p>Le ministère de l'Éducation doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>évaluer les options (y compris les pratiques exemplaires dans d'autres administrations) permettant d'accroître l'activité physique chez les élèves des écoles élémentaires et secondaires; <b>État : En voie de mise en oeuvre d'ici janvier 2018.</b></li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>établir des objectifs et des cibles d'augmentation de l'activité physique à l'école pour les conseils scolaires; surveiller et mesurer périodiquement les progrès réalisés, et faire rapport à leur sujet. <b>État : Peu ou pas de progrès.</b></li> </ul>	<p>En 2013-2014, le Ministère a affecté 1,3 million de dollars à 70 projets par l'entremise des Subventions pour la promotion de l'activité physique dans les écoles secondaires. Ces subventions ont été versées aux conseils scolaires et aux écoles pour les initiatives destinées à transformer la culture entourant l'activité physique dans les écoles secondaires. Le Ministère a engagé un consultant de l'extérieur pour qu'il évalue les résultats de ces initiatives. Dans son rapport final (diffusé en 2016), le consultant concluait que les responsables de la majorité des projets signalaient une augmentation du nombre d'élèves qui : pratiquent une activité physique régulière à l'école; sont plus à l'aise dans les programmes de conditionnement physique; sont plus motivés à se livrer à des activités physiques. Le Ministère prévoit communiquer les pratiques exemplaires repérées lors de ces initiatives aux conseils scolaires en octobre 2017.</p> <p>En mars 2017, le Ministère a engagé un consultant de l'extérieur pour qu'il détermine également si la Certification écoles saines de l'Association pour la santé et l'éducation physique de l'Ontario (OPHEA) est une façon efficace de promouvoir les activités Écoles saines, dont une plus grande activité physique. L'OPHEA est un organisme sans but lucratif qui travaille en partenariat avec des conseils scolaires, des services de santé publique, des gouvernements, des organisations non gouvernementales et des organisations du secteur privé afin de mettre au point des programmes et services visant à favoriser des écoles et des collectivités saines et actives. Elle remet des certificats aux écoles qui terminent le Processus écoles saines en six étapes et font appel à des approches novatrices axées sur l'engagement des élèves et les partenariats communautaires dans le but de promouvoir la santé dans leur communauté scolaire. Le Ministère s'attend à ce que le consultant termine son évaluation avant janvier 2018.</p> <p>Le Ministère n'a pas fait beaucoup de progrès dans la mise en oeuvre de la recommandation d'établir des objectifs et des cibles d'augmentation de l'activité physique à l'école pour les conseils scolaires, de surveiller et mesurer périodiquement les progrès réalisés, et de faire rapport à leur sujet. En 2014, le gouvernement s'est engagé à atteindre un objectif à long terme : que les enfants et les jeunes puissent faire 60 minutes d'activité physique incluse dans la journée d'école. Selon le Ministère, les futures mesures liées à l'activité physique – que ce soit pour la mise en oeuvre de la Politique concernant l'activité physique quotidienne ou l'initiative plus vaste des 60 minutes d'activité physique – seront élaborées en conformité avec le travail de l'Ontario visant à favoriser et à soutenir le bien-être.</p>